

# FINANCEMENT

La Région et ses partenaires (notamment la Caisse des Dépôts et Consignation et Oséo Bretagne) ont élaboré des outils complémentaires, qui répondent aux besoins spécifiques de chaque profil financier : renforcement des apports du porteur de projet, renforcement des fonds propres de l'entreprise, ou facilitation de l'accès au crédit.

**Notre objectif :** pouvoir financer l'entreprise à tous les stades de son existence : en phase de création, lorsqu'elle se développe (y compris à l'international ou lorsqu'elle innove) et enfin lors de sa transmission, en vue d'assurer sa pérennité.

Reposant principalement sur des dispositifs de garantie ou d'apport en capital, ces outils offrent un effet de levier important (1 € de financement régional mobilisé peut permettre à l'entreprise de lever parfois plus de 10 € de financement) ouvrant ainsi la possibilité à la Région d'accompagner au mieux un nombre important d'entreprises.

## Chiffres

- Le budget annuel de la Région consacré à l'ingénierie financière est de l'ordre de 10 millions d'euros.
- Faciliter l'accès au crédit : entre 2005 et 2007, le Fonds de Garantie régional mis en place avec Oséo Bretagne a soutenu près de 700 entreprises, pour plus de 100 millions d'euros de prêts garantis.

## Contacts

### CONSEIL RÉGIONAL BRETAGNE

Pôle Économie, emploi, enseignement supérieur, recherche

Tél. : 02 99 27 97 41

Mél. : [economie-recherche@region-bretagne.fr](mailto:economie-recherche@region-bretagne.fr)

### OSÉO BRETAGNE

Tél. : 02 99 29 65 70

Site : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

## Témoignages



© C. Crié

### Un accompagnement de la genèse au développement du projet

« En Bretagne, il existe une plate-forme France Initiative par Pays, ce qui permet d'offrir un accompagnement de proximité aux porteurs de projets, qu'il s'agisse de

créations ou de reprises d'activité. Nous leur proposons une aide dans le montage du projet, une validation par un comité pluridisciplinaire, une consolidation financière mais aussi un suivi avec notamment le parrainage d'un expert. Au-delà de l'apport financier, c'est bien l'ensemble du dispositif qui garantit la pérennité de l'activité. Le label de faisabilité obtenu à l'issue du comité est l'élément clé du parcours et agit comme un levier pour la poursuite du projet en facilitant l'accès aux prêts bancaires. Sur le Pays de Fougères, le taux de réussite à 3 ans des entrepreneurs soutenus est de 87%. »

**Linda Neveu,**

Animatrice de « Pays de Fougères Initiative »

et responsable de l'Espace Entreprendre

à la CCI du Pays de Fougères



© C. Abhain

### Un double bénéfice sur le plan financier et relationnel

« Il y a un an, mon projet était de reprendre un salon de coiffure à Louvigné-du-Désert, occupé par la même personne depuis 30 ans. Il était impératif pour moi de refaire la

vitrine trop identifiée à l'ancienne propriétaire et ces travaux n'étaient pas pris en charge dans le cadre du prêt accordé par les banques. Je me suis donc adressée à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui m'a orientée vers la plate-forme d'initiative locale. Ils m'ont accompagnée dans le montage du projet et ce soutien m'a permis de prendre confiance en moi et de consolider mon parcours.

La mise en route a été assez rapide : en l'espace de 2 mois, le projet était présenté devant le Comité, 15 jours plus tard, j'ai obtenu la validation pour le prêt complémentaire appelé BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission). Depuis, je bénéficie d'un suivi. J'assiste régulièrement à des réunions avec d'autres professionnels, ce qui me permet de lier des contacts. C'est très rassurant de faire partie d'un groupe, de pouvoir échanger et d'avoir le regard extérieur de spécialistes. Avec la plate-forme, nous faisons le point sur mes attentes, mes objectifs, le parcours est balisé. »

**Gaëlle Nivlet,**

salon de coiffure Rasoirs et chignons

à Louvigné-du-Désert

## → CONSOLIDER L'APPORT PERSONNEL DU CRÉATEUR/REPRENEUR

- **Les Prêts d'honneur (gérés par les plates-formes d'initiative locale – PFIL)** renforcent l'apport initial des créateurs ou repreneurs d'entreprises par un prêt personnel, sans intérêt, ni garantie personnelle (montant maximum : 45 000 € par porteur de projet mais le montant est différent selon les plates-formes). Il y a en Bretagne 20 plates-formes qui apporte en outre un accompagnement au porteur dans la structuration de son projet.
- **Prêt BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)**, également géré par les PFILs, est un prêt d'honneur spécifiquement dédié à la reprise d'entreprise (montant maximum : 25 000 €).
- **Réseau Entreprendre Bretagne** permet un renforcement de l'apport des créateurs, repreneurs voire du premier développement pour des entreprises à fort potentiel de création d'emplois, par un prêt personnel (montant maximal de 30 000 €). Ce soutien financier est accompagné d'une relation de parrainage par un chef d'entreprise, membre du réseau, qui apporte conseils et soutien à son « poulain ».

## → RENFORCER LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

### PAR DES APPORTS EN FONDS PROPRES

- **Contrat d'apport associatif**, permet le renforcement des fonds propres de structures d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois (avec Bretagne Développement Initiative).
- **Bretagne Capital Solidaire (BCS)**, soutient en capital les petits projets à fort taux de création d'emplois, principalement dans l'artisanat, le service et le commerce (intervention comprise entre 20 et 50 000 €).
- **Bretagne Jeunes Entreprises (BJE)**, soutient en capital les sociétés en création ou lançant un nouveau projet, à fort potentiel de développement et souvent à fort contenu technologique (intervention comprise entre 150 et 300 000 €).
- **Bretagne participations (BP)**, soutient les entreprises des secteurs « traditionnels », en phase de reprise, développement ou croissance externe, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 M€ (intervention comprise entre 250 et 500 000 €).
- **Ouest Ventures** (fonds commun de placement à risque), intervient en post-crédation au capital de sociétés à très fort potentiel, visant généralement des marchés internationaux (intervention comprise entre 300 000 et 1 M€).

### PAR DES APPORTS EN QUASI-FONDS PROPRES

- **Fonds régional d'investissements solidaires (FRIS)**, couvre les besoins en fonds de roulement des entreprises solidaires (associations ou entreprises d'utilité sociale) grâce à des prêts participatifs (avec France Active, BDI, Caisse des dépôts).
- **Contrat Développement Transmission** (avec Oséo Bretagne), prêt sans garantie, complète le financement bancaire lors d'une reprise d'entreprise par une société holding avec un différé de remboursement jusqu'à 2 ans permettant ainsi d'alléger les charges d'acquisition à un moment critique pour le repreneur (montant maximum : 240 000 €).
- **Prêt Participatif de Développement** (avec Oséo Bretagne), finance par l'emprunt les besoins matériels ou immatériels de PME de plus de 3 ans ayant des projets de développement, notamment à l'international, à des conditions préférentielles en complément de prêts bancaires (montant plafond : 100 000 €).
- **Prêt Participatif d'Amorçage** (avec Oséo Bretagne), prêt plafonné au montant des fonds propres de l'entreprise à destination des jeunes entreprises innovantes, facilite l'intervention ultérieure d'un fonds d'amorçage ou de capital risque. Les charges sont allégées les 3 premières années afin de laisser au projet d'innovation le temps de produire ses effets (montant maximum : 150 000 €).

## → FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT

- **Fonds de Garantie** (avec Oséo Bretagne), facilite l'accès au crédit, en garantissant les prêts bancaires jusqu'à 70 % du montant du prêt, pour des prêts allant jusqu'à 1,5 M€. Il s'adresse aux PME sous forme de société. Grâce à l'abondement de ce fonds par la Région à hauteur de 12 M€, ce sont près de 1 000 PME bretonnes qui ont pu accéder à plus de 130 millions d'euros de financement bancaire, depuis sa création en 2005.
- **Fonds de garantie** (géré par Bretagne Développement Initiative), soutient les projets portés par les demandeurs d'emploi, en permettant la mise en place de prêts bancaires sans garantie personnelle du créateur. La Région a abondé ce fonds dont bénéficie annuellement près de 150 porteurs de projet (montant plafond : 30 000 €).

## → SOUTENIR DIRECTEMENT L'INVESTISSEMENT

- **Aide régionale aux petites entreprises des filières (ARPEF)**: aides destinées aux petites PME des filières structurantes de l'économie bretonne avec lesquelles la Région a passé un contrat - cf. fiche « structuration des filières ».
- **Accompagnement Régional de la Diversification et de la Création (AROC)** (reprise exclue), vise à favoriser la création d'emplois de qualité dans les entreprises par un soutien financier aux investissements matériels ou immatériels, sous forme d'avance remboursable.
- **Aide Spécifique aux Nouvelles Implantations (ASNI)**, soutient l'investissement immobilier et matériel des entreprises exogènes à la Région ayant pour projet d'implanter un premier établissement sur le territoire breton.
- Lorsque la situation d'une entreprise ou d'un secteur d'activité présente un enjeu économique et social important pour un territoire, la Région peut examiner, le plus souvent en relation avec les autres collectivités, des modalités d'intervention adaptées.

	PHASE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE		
	CRÉATION	DÉVELOPPEMENT (Y/C INTERNATIONAL)	REPRISE
<b>CONSOLIDER L'APPORT PERSONNEL DU CRÉATEUR/REPRENEUR</b>			
Les Prêts d'honneur (PFIL)	X		
Prêt BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)			X
Réseau Entreprendre Bretagne	X	X	X
<b>RENFORCER LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE</b>			
<b>PAR DES APPORTS EN FONDS PROPRES</b>			
• Contrat d'apport associatif (ESS)	X	X	
• Bretagne Capital Solidaire (BCS) (ESS)	X	X	
Bretagne Jeunes Entreprises (BJE) (Entreprise innovante)	X	X	
Bretagne participations (BP)		X	X
Fonds commun de placement à risque Ouest Ventures (Entreprise innovante)		X	X
<b>PAR DES APPORTS EN QUASI-FONDS PROPRES</b>			
Contrat Développement Transmission			X
Contrat de Développement International		X	
Contrat de Développement Innovation			
Prêt Participatif de Développement		X	
Prêt Participatif d'Amorçage	X		
• Fonds régional d'investissements solidaires (FRIS) (ESS)		X	X
<b>FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT</b>			
Fonds régional de Garantie (avec Oséo)	X	X	X
Fonds de garantie (FGES)	X	X	X
Fonds de garantie (BDI)	X	X	
<b>SOUTENIR DIRECTEMENT L'INVESTISSEMENT</b>			
ARDC (Accompagnement Régional de la Diversification et de la Création)	X	X	
ASNI (Aide Spécifique aux Nouvelles Implantations)		X	